1er étage de comble, charpente : poutre de sous-faîtage portée à ses extrémités par deux poinçons engagés dans les élévations latérales en pan de bois.

IVR52_20104901570NUCA
Auteur de l'illustration : Yves Guillotin
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation